

Communauté de Communes



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Projet d'Aménagement et de Développement
Durables

Réunions de secteur

Décembre 2022



Sommaire



1- Le PADD : où en sommes-nous ?

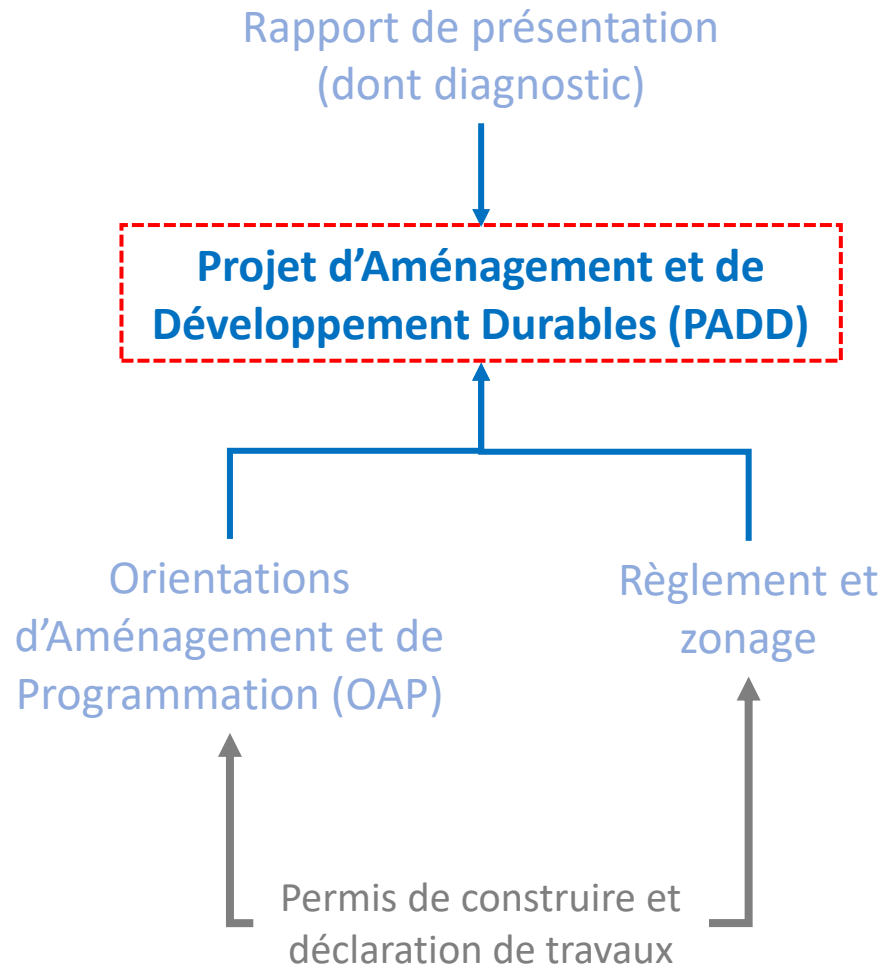
2- Le PADD : les axes de développement du territoire à horizon 2035

3- La suite de la démarche



1- Le PADD : où en sommes-nous ?

Où en sommes-nous ?



POURQUOI ?

Le diagnostic pose l'état des lieux initial et fait émerger les enjeux à prendre en compte dans le projet

QUOI ?

Le PADD décrit les ambitions du territoire à horizon 2035. Il donne le cap du projet.

COMMENT ?

Le règlement écrit et graphique du PLUi ainsi que les OAP traduisent en actions concrètes les orientations données par le PADD

Le PADD définit :

(Article L151-5 du Code de l'urbanisme)

1° Les **orientations générales** des **politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.**

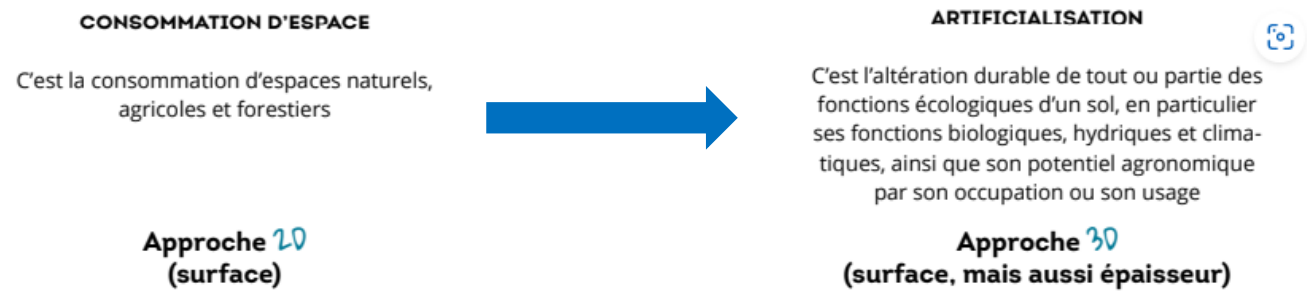
2° Les **orientations générales** retenues concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.**

→ Il fixe les **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

→ Il justifie au moyen d'une étude de densification la **capacité de construire dans les espaces urbanisés.**

Rappel du cadre de réflexion : l'horizon du Zéro Artificialisation Nette

Le ZAN : une modification de la perception de l'impact de l'urbanisation

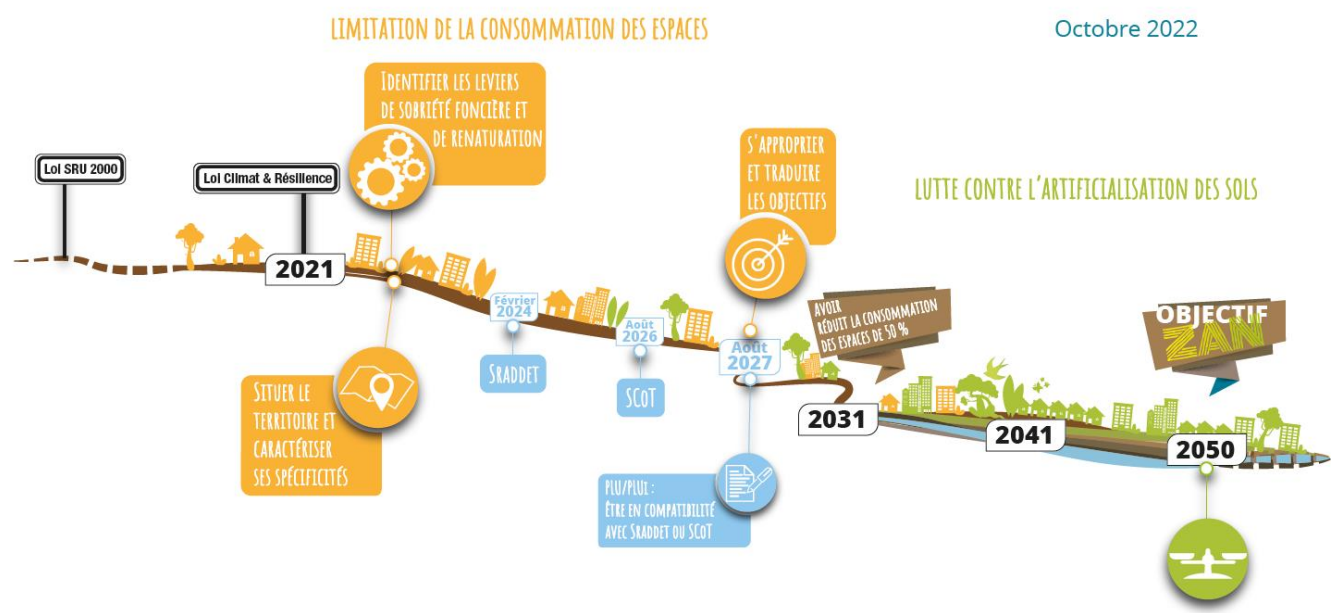


Le ZAN : une trajectoire à horizon 2050

OBJECTIF ZAN 2050
À chaque TERRITOIRE sa trajectoire



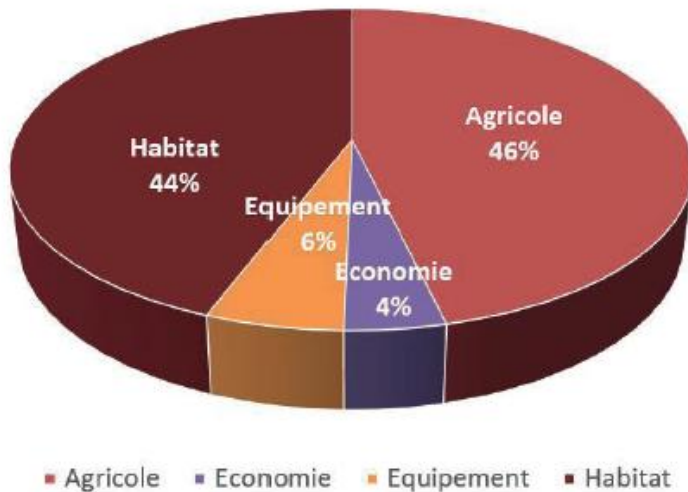
Octobre 2022



Rappel du cadre de réflexion : l'horizon du Zéro Artificialisation Nette

Consommation d'espace : Extension de l'urbanisation au détriment d'espaces naturels ou agricoles

Artificialisation : Changement d'usage des sols avec imperméabilisation



56 ha consommés entre 2010 et 2020 dont 25 ha pour le bâti agricole

Et demain ?

Le SRADDET Grand Est fixe une réduction de 50 % du rythme de consommation foncière par rapport aux 10 dernières années.

Attente renforcée par la loi Climat et Résilience (-50 % par tranche de 10 ans)

Environ 15 ha max à destination du tissu urbain mixte ou spécialisé

Destination (en extension)	Superficie (m2)	Superficie (ha)	%
Agricole	259 655	25,85	42,3
Économie	22 589	2,25	4,0
Équipement	30 533	3,05	5,4
Habitat	248 188	24,82	44,2
Total général	560 964	56,09	-

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES : LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE A HORIZON 2035

Il décrit la **feuille de route** pour le territoire sur 15 ans en matière d'aménagement du territoire. Il s'organise autour d'axes stratégiques et d'objectifs.

AXE 1 :

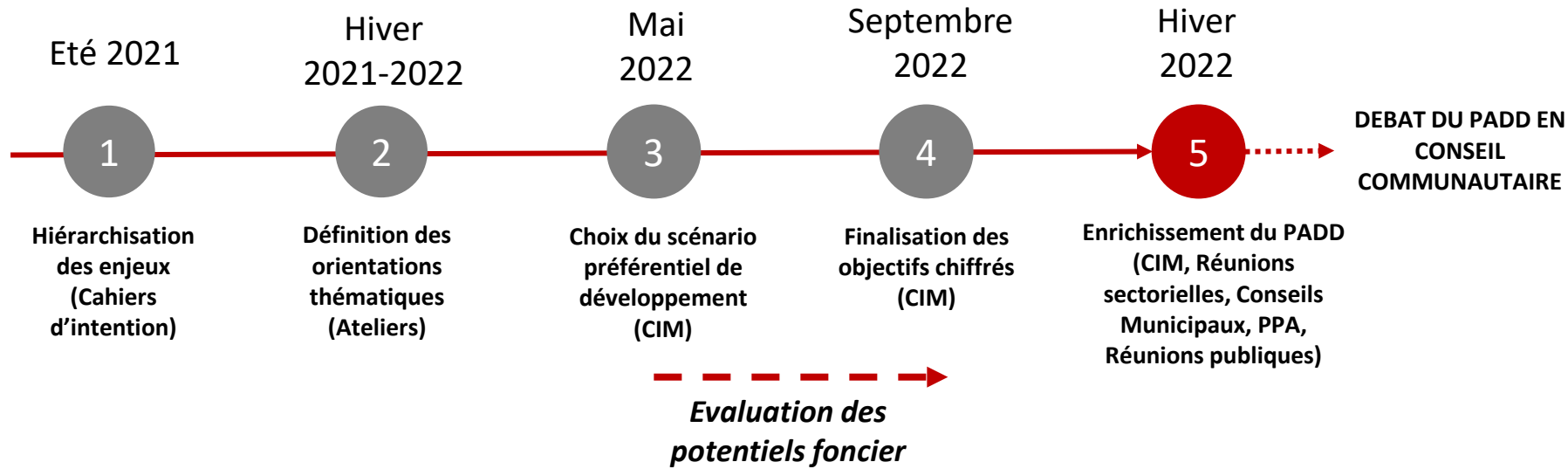
Objectif 1 :

Objectif 2 :

Chaque objectif inscrit dans le PADD devra être traduit en phase réglementaire. Les objectifs sélectionnés doivent donc avoir une **traduction spatiale** (projet, règle...).



Quelle méthode pour construire le projet ?



Des temps de travail collectifs :

- > 1 retour sur les cahiers d'intention en CoPil et devant les référents territoriaux
- > 4 Ateliers thématiques (Habiter et travailler sur le territoire ; Vivre dans les villages ; Agriculture et grands paysages)
- > 1 CIM pour choisir le scénario préférentiel de développement

Des échanges individualisés :

- > Cahier d'intentions pour hiérarchiser les enjeux
- > Travail d'évaluation des potentiels fonciers par commune
- > Débat en conseil municipal sur le PADD

Des temps de partage :

- > 4 réunions sectorielles
- > 4 ateliers publics de construction du PADD
- > Une rencontre avec les PPA
- > 4 réunions publiques



2- Le PADD : les axes de développement du territoire à horizon 2035

3 axes structurants portés par des idées-forces

Un **développement équilibré** qui s'appuie sur la complémentarité des communes

Plan Local d'Urbanisme de la CC De l'Aire à l'Argonne

Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »

Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique

Affirmer et préserver les atouts d'un territoire rural pour poursuivre un développement équilibré, respectueux de chacun et du cadre de vie



Un
développement
équilibré qui
s'appuie sur la
complémentarité
des communes

Axe 1 : Poursuivre le développement du territoire en s'appuyant sur la complémentarité des villages

Axe 1 : Poursuivre le développement du territoire en s'appuyant sur la complémentarité des villages.

Un
**développement
équilibré** qui
s'appuie sur la
complémentarité
des communes

Objectif n°1 : Conforter les dynamiques récentes en accompagnant l'évolution des modes de vie

Objectif n°2 : Encourager l'essor d'une économie diversifiée de proximité

Objectif n°3 : Consolider l'offre en services de proximité et son accessibilité

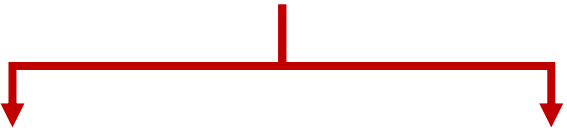
Objectif n°4 : S'appuyer sur une organisation territoriale où chacun a son rôle à jouer

Le projet à horizon 2035

Objectif n°1 : Conforter les dynamiques récentes en accompagnant l'évolution des modes de vie

Un **développement équilibré** qui s'appuie sur la complémentarité des communes

Demande 2025-2035 :



Desserrement des ménages

(besoins pour maintenir la population de 2025)

Fil de l'eau
(passage de 2,27 personnes par ménage à 2,07)

Besoin estimé : Environ 170 logements

Evolution de la population

(besoins liés à l'évolution de la population entre 2025 et 2035)

Fil de l'eau 1999-2019
(+ 0,10 %/an)

Besoin estimé : Environ 30 logements

Besoins totaux en logement 2025-2035 : environ 200 logements supplémentaires

> **Accompagner la poursuite de la croissance démographique et l'évolution des modes de vie par la production de 200 logements supplémentaires à horizon 2035**

> **Diversifier l'offre en logements pour répondre à l'ensemble des besoins et assurer la continuité du parcours résidentiel des habitants tout au long de leur vie**

Objectif n°2 : Encourager l'essor d'une économie diversifiée de proximité



Un
développement
équilibré qui
s'appuie sur la
complémentarité
des communes

- > Accueillir les nouvelles activités en **cœur de bourg** en veillant à leur bonne intégration au tissu urbain et à anticiper leur devenir
- > Encourager le développement des **circuits de proximité**

Objectif n°3 : Consolider l'offre en services de proximité et son accessibilité

Un **développement équilibré** qui s'appuie sur la **complémentarité des communes**



> **Préserver les services existants et continuer l'effort de maillage du territoire**

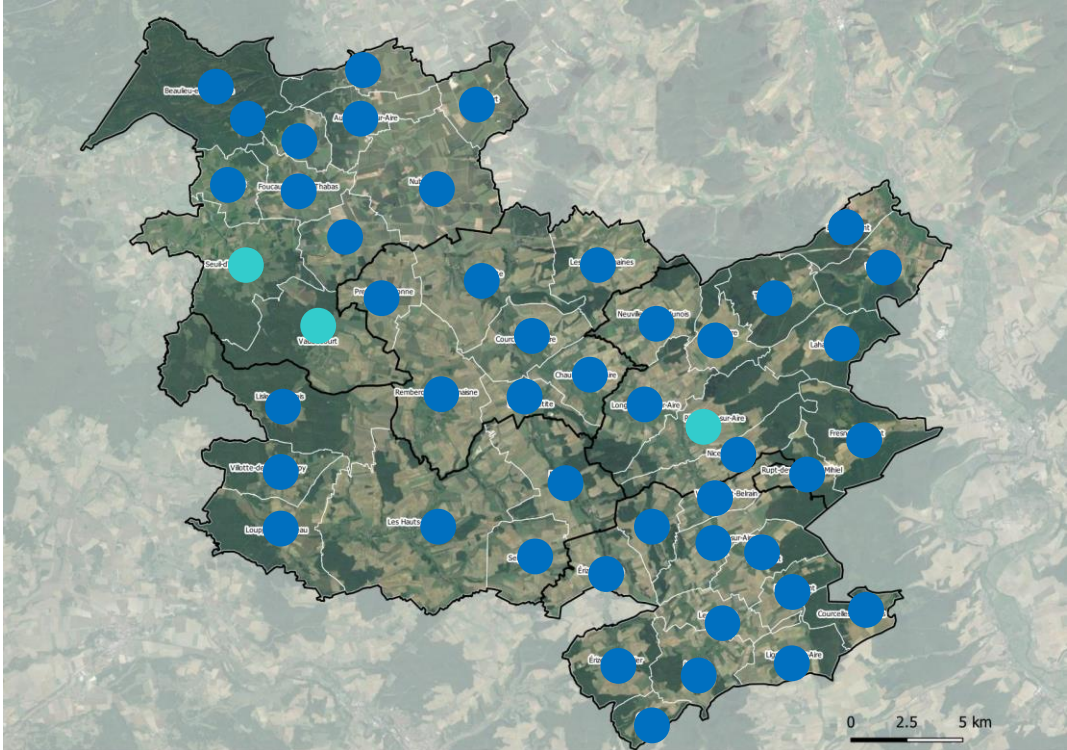
> **S'appuyer sur la dynamique associative et les espaces publics pour consolider le lien social au sein des villages**

> **Améliorer l'accessibilité des services sur le territoire par la mobilité et le numérique**

Objectif n°4 : S'appuyer sur une organisation territoriale où chacun a son rôle à jouer

> Conforter la **complémentarité des communes** en valorisant le rôle de chacun

Un **développement équilibré** qui s'appuie sur la complémentarité des communes



Axe 2 : Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses atouts

Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »



Axe 2 : Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses atouts

Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »

Objectif n°5 : Valoriser et préserver l'identité rurale des villages

Objectif n°6 : Valoriser la diversité des paysages du territoire

Objectif n°7 : Conforter l'activité agricole, pilier économique et paysager du territoire

Objectif n°8 : Affirmer le rayonnement touristique et culturel du territoire

Objectif n°9 : Faire de la gare Meuse TGV un atout pour le territoire

Objectif n°5 : Valoriser et préserver l'identité rurale des villages

- > Préserver le **caractère rural des villages** par un traitement adapté de leur développement
- > Affirmer **le rôle de la nature** au sein des villages
- > Conforter la qualité des cœurs de villages en mettant en valeur le **patrimoine** et les **espaces publics**

- Protéger les **espaces de respiration** au sein des bourgs
- Préserver le **patrimoine** en centre-bourg mais être **souple** dans les nouveaux quartiers

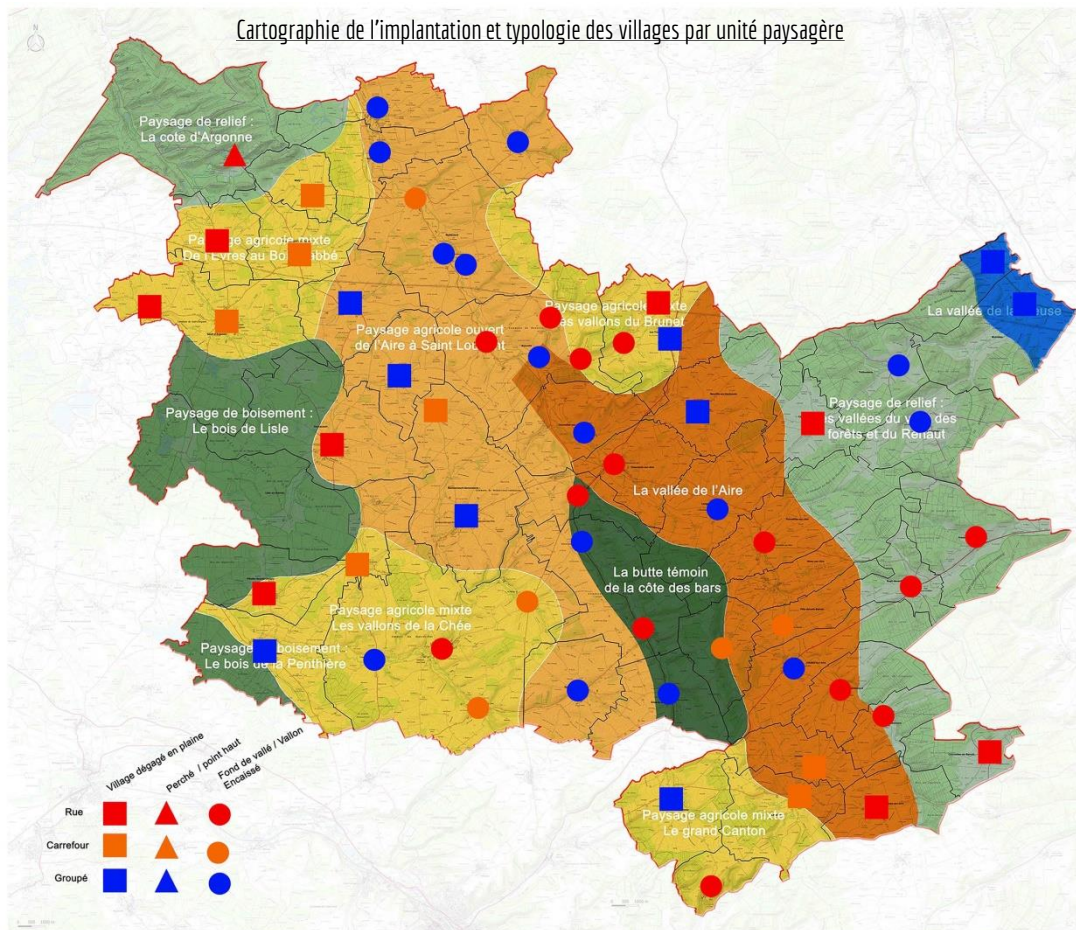


Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »



Objectif n°6 : Valoriser la diversité des paysages du territoire

Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »



> Préserver la **qualité** des grands paysages

> Ménager la **diversité** des paysages par la préservation et la reprise d'éléments caractéristiques

Deux **enjeux forts** sur la préservation des grands paysages :

- L'impact des ENR
- La gestion des franges des villages

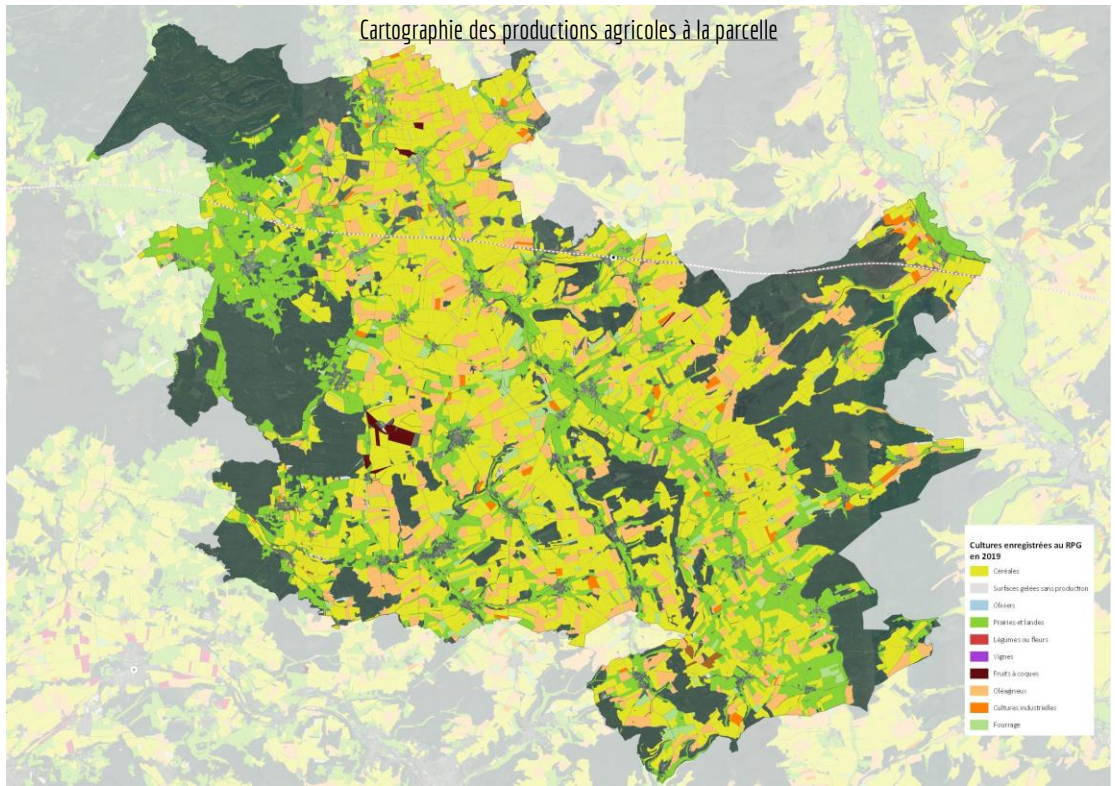


Objectif n°7 : Conforter l'activité agricole, pilier économique et paysager du territoire

> Encourager le **développement** de l'activité agricole en limitant les conflits d'usage

> Accompagner la **diversification** des activités agricoles

Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »



Objectif n°8 : Affirmer le rayonnement touristique et culturel du territoire

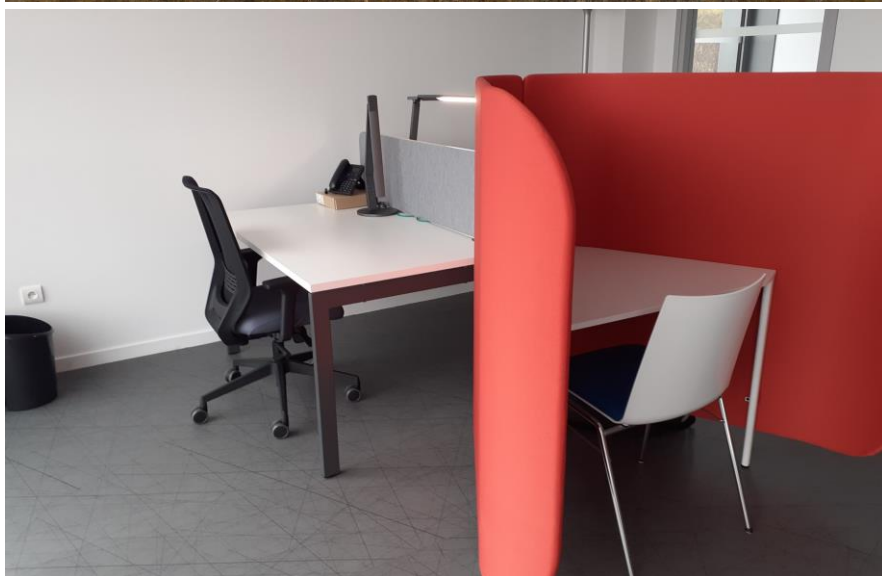


Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »

- > Accompagner le développement des **projets culturels** sur le territoire
- > Valoriser le **patrimoine naturel et bâti** du territoire
- > Améliorer **l'accessibilité** des sites touristiques et **l'accueil** des touristes sur le territoire


Le projet à horizon 2035

Objectif n°9 : Faire de la gare Meuse TGV un atout pour le territoire



Une **identité rurale** à valoriser avec la volonté de « ne pas faire la ville à la campagne »

- > Affirmer la gare TGV comme **porte d'entrée** du territoire
- > S'appuyer sur son positionnement stratégique pour développer une **offre économique** rayonnant à large échelle



Un **cadre de vie**
qualitatif à
préservé et
adapter face au
changement
climatique

Axe 3 : Préserver la qualité du cadre de vie dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique.

Axe 3 : Préserver la qualité du cadre de vie et des paysages dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique.

Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique

Objectif n°10 : Préserver la biodiversité à toutes les échelles

Objectif n°11 : Limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels

Objectif n°12 : Valoriser les ressources du territoire dans le respect de l'environnement

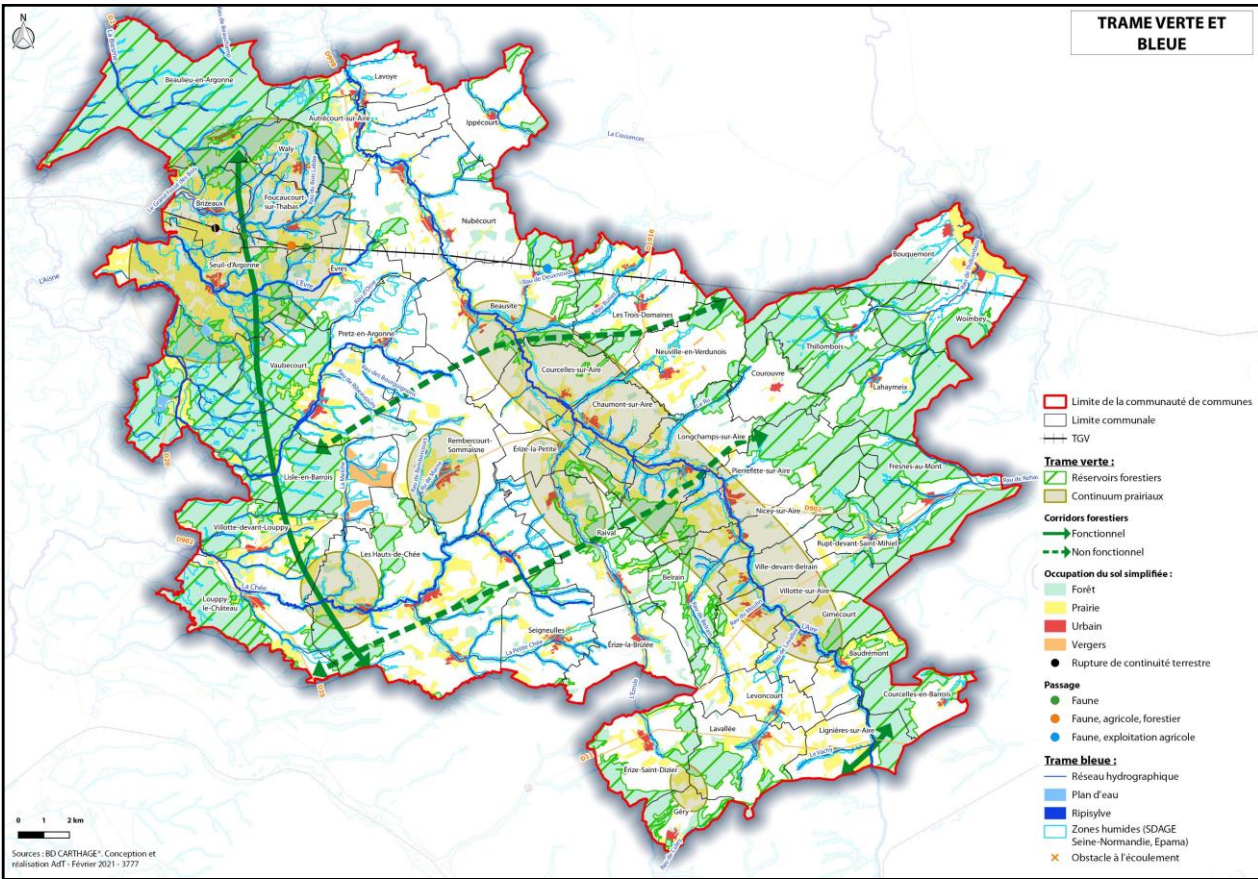
Objectif n°13 : S'inscrire dans une trajectoire zéro carbone tout en anticipant et limitant l'impact des dispositifs de production d'énergies renouvelables sur l'environnement et les paysages

Objectif n°14 : Prôner la sobriété sur le territoire pour limiter l'impact sur l'environnement et lutter contre la précarité énergétique

Objectif n°15 : Développer les villages en veillant à la santé et à la sécurité des habitants

Objectif n°10 : Préserver la biodiversité à toutes les échelles

Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique



> Préserver et valoriser les **milieux naturels remarquables** et les **réservoirs de biodiversité**

> Préserver et améliorer la continuité des **principaux corridors écologiques** du territoire

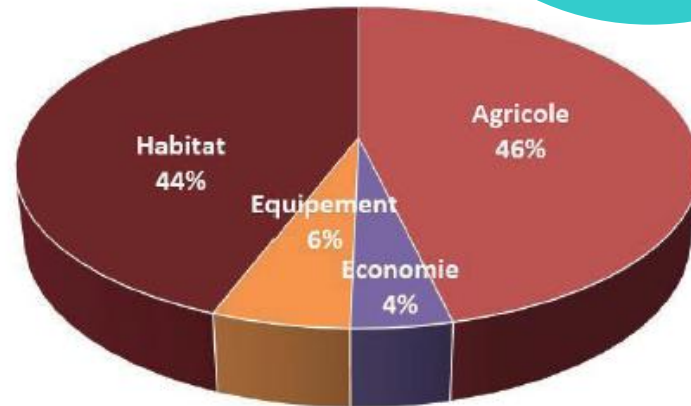
> S'appuyer sur les **éléments de nature ordinaire** pour conforter la biodiversité

Objectif n°11 : Limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels

Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique

Environ **15 ha max** à destination du tissu urbain mixte ou spécialisé

- > **Réduire le rythme de la consommation foncière** en s'appuyant d'abord sur les potentiels des tissus déjà urbanisés pour répondre aux besoins
- > **Limiter l'impact** des nouveaux projets sur les espaces naturels et agricoles et les paysages



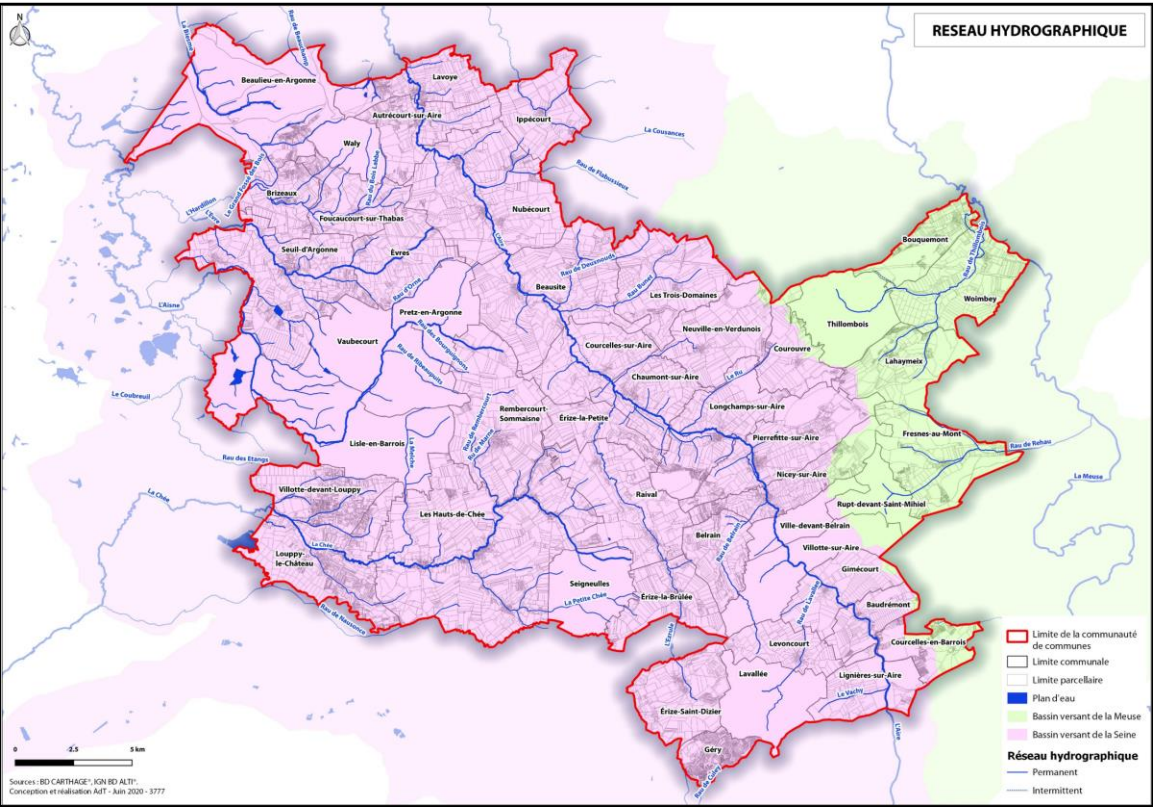
■ Agricole ■ Economie ■ Equipement ■ Habitat

Destination (en extension)	Superficie (m2)	Superficie (ha)	%
Agricole	259 655	25,85	42,3
Économie	22 589	2,25	4,0
Équipement	30 533	3,05	5,4
Habitat	248 188	24,82	44,2
Total général	560 964	56,09	-

Objectif n°12 : Valoriser les ressources du territoire dans le respect de l'environnement

Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique

- > Mettre **la préservation de la ressource en eau** au cœur du projet
- > Développer **l'autoconsommation** en s'appuyant sur les **filières locales**
- > Anticiper les **devenirs** et les besoins des **carrières**



Le projet à horizon 2035

Objectif 13 : S'inscrire dans une trajectoire zéro carbone tout en anticipant et limitant l'impact des dispositifs de production d'énergies renouvelables sur l'environnement et les paysages

- > Soutenir un **développement équilibré et harmonieux** des énergies renouvelables dans le respect des **paysages et de l'environnement**
- > Valoriser le **potentiel de production** du territoire en limitant les atteintes au cadre de vie
- > Mobiliser d'abord les surfaces déjà artificialisées pour la production d'énergie en favorisant la **production individuelle**

Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique



Objectif 14 : Prôner la sobriété sur le territoire pour limiter l'impact sur l'environnement et lutter contre la précarité énergétique



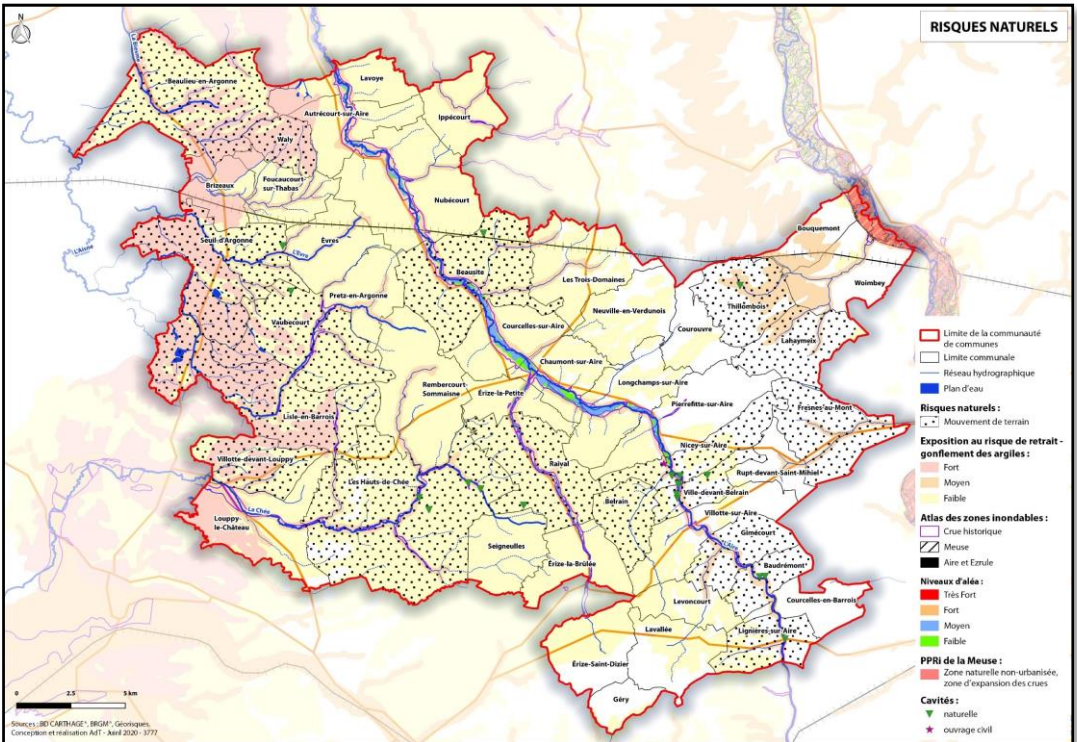
Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique

- > Préserver **l'attractivité du parc de logement** existant en favorisant la rénovation énergétique des bâtiments
- > Innover dans les solutions de mobilité pour développer des **alternatives crédibles à la voiture individuelle en milieu rural**

Objectif 15 : Développer les villages en veillant à la santé et à la sécurité des habitants

Un **cadre de vie qualitatif** à préserver et adapter face au changement climatique

- > Agir contre **l'insécurité routière**
- > Limiter l'exposition de la population aux **risques naturels** et anticiper les conséquences du changement climatique sur les aléas
- > Limiter le nombre d'habitants exposés aux **risques technologiques**



La suite de la démarche

Réunions de secteur - Décembre 2022

